

Les socialisations en milieu militaire : les femmes dans l'Armée suisse

Stéphanie Monay

Sous la co-direction de :

Philippe Gottraux, CRAPUL, IEPHI, Université de Lausanne

Marie-Carmen Garcia, CRESCO, Université de Toulouse III

Si l'armée fut considérée très tôt comme une instance forte de socialisation, de par son caractère disciplinaire et total, peu d'études approfondies l'ont saisie sous cet angle. Certains travaux commencent véritablement à sortir l'objet du monopole de la sociologie militaire en y appliquant des approches et concepts issus « de la sociologie classique « civiles » » (Kaya, 2013 : 16) comme celui de la socialisation politique. Fortement monosexué, le service militaire a été identifié comme un véritable « rite de passage » réservé aux hommes (Isambert-Jamati, 1961), le confortant en tant qu'instance de « socialisation à la masculinité » (Rault, 2003 ; Darmon, 2010). Dans son enquête sur de jeunes militaires du contingent français, Anne-Marie Devreux allait plus loin en dégagant tout un processus de socialisation des hommes à la domination masculine, ceux-ci « apprenant » leur rôle de dominant dans l'ordre social sexué, comprenant ainsi la socialisation comme une « formation à tenir telle ou telle place dans le corps social, dans les hiérarchies sociales qui structurent les relations entre les individus et entre les groupes » (Devreux, 1997). Ce genre d'analyses s'inscrit dans la perspective de la socialisation politique dite « large », renvoyant au « rapport politique des individus au monde social » (Maurer, 2000) : la question du genre délimite alors le champ d'investigation, ce concept renfermant une dimension de conflictualité, impliquant des rapports de force et amenant les individus à intérioriser certains rôles sociaux selon les représentations dominantes instaurées par ces rapports de force. A travers l'incorporation de rôles sociaux sexués, conçus comme séparés et hiérarchisés, l'armée participe à la socialisation politique des individus en œuvrant à la définition de leur place dans la société. La dimension genrée de la socialisation politique s'impose d'autant plus que l'institution militaire représente un « régime de genre » spécifique et original (Connell, 1987), instaurant une forte séparation et une hiérarchisation entre les sexes. En effet, historiquement construite et pensée pour et par les hommes, elle impose en son sein un certain modèle de « masculinité hégémonique » (Connell, 1995) où le corps viril et les performances physiques sont valorisés. Ce régime de genre contribue alors, en tant que partition structurée particulière et contextualisée d'un système de genre (Connell, 1995 ; Parini, 2006), à reproduire l'ordre social, les hommes y étant « produits comme des dominants » (Devreux, 1997 : 49). Les quelques études avancées ici se sont focalisées sur les effets socialisateurs de l'institution militaire sur les hommes. Cependant, avec la féminisation

progressive des armées, qu'en est-il des femmes militaires ? Comment, insérées dans un tel régime de genre, les femmes militaires y légitiment-elles leur place ? A travers cette question, nous cherchons à explorer la contribution de l'institution militaire à l'incorporation, chez ses composantes « féminines », d'une vision du monde basée sur la différenciation et la hiérarchisation entre les sexes.

Notre cas porte sur l'Armée suisse, qui impose un service obligatoire aux hommes âgés de 18 ans de nationalité suisse et permet aux femmes de s'engager sous une forme volontaire. L'Armée suisse, malgré une ouverture progressive de toutes les fonctions, grades et instructions aux femmes, présente un taux de féminisation faible (0,6% des effectifs) en comparaison européenne où le système professionnel domine¹. *Via* des entretiens auprès d'une vingtaine de femmes militaires et d'observations non-participantes lors de recrutements mixtes et pendant leur quotidien militaire sur une variété de places d'arme, nous verrons quelles normes de genre sont véhiculées par l'institution et comment elles se matérialisent.

¹ A titre de comparaison, les pays limitrophes sous un mode professionnel affichent des taux entre 15% (France, 2015) et 4% (Italie, 2015).